

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
			Budget - initial 2014		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		TITRE I - RECETTES COURANTES						
		Secteur I - Recettes fiscales						
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement						
CD	36 01 20	Taxes, redevances et contributions de prélèvement perçues en vertu du décret-programme 1997 (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	43.403		0		43.403	
CD	36 01 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	20.913		0		20.913	
CD	36 02 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	256		0		256	
CD	38 01 50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	500		0		500	
		<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>		65.072		0		65.072
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie						
CD	36 01 90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : article de base 01.01., division 16, programme 03)	100		0		100	
FU	36 02 90	Taxe sur les mâts éoliens	2.320		-2.320		0	
		<i>Total Division organique 16 Dont recettes affectées</i>		2.420		-2.320		100
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé						
FU	36 01 90	Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	24.000		0		24.000	
		<i>Total Division organique 16 Dont recettes affectées</i>		24.000		0		24.000
		Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication						
LA	36 01 40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	917.379		-107.400		809.979	
LA	36 02 40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	83.925		-18.196		65.729	
LA	36 03 40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	19.920		-1.947		17.973	
LA	36 01 60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	488.575		-26.475		462.100	
LA	36 02 60	Taxe de mise en circulation	174.124		-41.624		132.500	
LA	36 03 70	Taxe sur la différence d'émission de CO2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus)	0		0		0	
LA	36 01 80	Taxes sur les logements abandonnés	25		-25		0	
LA	36 02 90	Taxe sur les jeux et paris	19.221		242		19.463	
LA	36 03 90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	26.019		-5.389		20.630	
LA	36 04 90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0		3		3	
LA	36 05 90	Redevance radio et télévision	115.000		-4.830		110.170	
LA	36 06 90	Eurovignette	0		0		0	
LA	36 07 90	Taxes sur les automates	20.191		309		20.500	
LA	37 01 00	Précompte immobilier	32.659		782		33.441	
LA	37 02 00	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001)	16.737		-4.629		12.108	
LA	56 01 50	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	115.955		3.713		119.668	
		<i>Total Division organique 19 Dont recettes affectées</i>		2.029.730		-205.466		1.824.264
		<i>Total Secteur I Dont recettes affectées</i>		2.121.222		-207.786		1.913.436
				65.172		0		65.172

		Secteur II - Recettes générales non fiscales								
		Recettes générales - Division organique 10								
PM	16 01 12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0	0	0					
PM	16 02 12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0	0	0					
PM	38 01 50	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4.872	0	4.872					
PM	49 01 20	Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"	0	0	0					
<i>Total Division organique 10</i>				4.872	0				4.872	
<i>Dont recettes affectées</i>				4.872	0				4.872	
		Recettes générales - Division organique 11 Personnel et affaires générales								
LA	11 01 11	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	1.500	0	1.500					
LA	11 02 11	Remboursement au SPW des traitements et allocations des membres du Centre de Recherche agronomique de Gembloux	0	0	0					
LA	11 03 11	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	9.000	0	9.000					
LA	11 04 11	(Nouveau) Remboursement au SPW en relation avec les dépenses d'eWBs	0	276	276					
LA	11 01 40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	50	0	50					
<i>Total Division organique 11</i>				10.550	276				10.826	
<i>Dont recettes affectées</i>				0	0				0	
		Recettes générales - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication								
LA	06 01 00	Produits divers	4.900	0	4.900					
LA	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	4.300	0	4.300					
LA	08 01 10	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0	0	0					
LA	11 01 11	(Nouveau) Recettes relatives au personnel FWB de la nouvelle CIF	0	189	189					
LA	12 01 11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	3.827	0	3.827					
LA	16 03 12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	40	0	40					
LA	16 04 12	Produit de la vente de biens non durables et de services	700	0	700					
LA	16 05 12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0	1	1					
LA	16 06 12	Produits de la location de biens non spécifiques	600	0	600					
LA	26 01 10	Intérêts de placements	0	0	0					
LA	27 01 30	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0	0	0					
LA	38 01 00	Récupération des créances contentieuses	700	0	700					
LA	38 01 10	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	50	0	50					
LA	38 02 10	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	100	0	100					
LA	46 01 40	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	0	0					
LA	49 02 20	Moyens transférés par la Communauté française	342.466	-2.776	339.690					
LA	49 03 20	Moyens complémentaires transférés par la Communauté française	0	0	0					
LA	49 04 20	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	561	56	617					
LA	49 05 20	Dotation exceptionnelle de la Communauté française	0	0	0					
LA	49 01 41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0	0	0					
LA	49 02 41	Dotation Fédéral groupe jeux et paris	3.296	0	3.296					
LA	49 04 41	Dotation Fédéral TC/TMC	6.085	0	6.085					
LA	49 01 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	3.765.694	-12.160	3.753.534					
LA	49 02 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur	0	0	0					
LA	49 01 43	Dégrèvement fiscaux	10	0	10					
<i>Total Division organique 12</i>				4.133.329	-14.690				4.118.639	
<i>Dont recettes affectées</i>				0	0				0	
		Recettes générales - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie								
LA	28 01 30	Produit de la redevance liée à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz	0	0	0					
<i>Total Division organique 16</i>				0	0				0	
<i>Dont recettes affectées</i>				0	0				0	
		Recettes générales - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé								
TI	49 03 41	Remboursement de la quote-part du Gouvernement fédéral dans le cadre des conventions de premier emploi	6.862	3.137	9.999					
<i>Total Division organique 17</i>				6.862	3.137				9.999	
<i>Dont recettes affectées</i>				0	0				0	
<i>Total Secteur II</i>				4.155.613	-11.277				4.144.336	
<i>Dont recettes affectées</i>				4.872	0				4.872	
		Secteur III - Recettes spécifiques								
		Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication								
LA	21 01 10	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0	0	0					
LA	26 01 10	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	611	0	611					
<i>Total Division organique 12</i>				611	0				611	
<i>Dont recettes affectées</i>				0	0				0	

DECRET BUDGETAIRE - RECETTES DE LA REGION WALLONNE - AJUSTEMENT 2014

Recettes spécifiques - Division organique 13										
Routes et bâtiments										
LA	11	01	11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations, allocations et charges sociales du personnel employé par les bureaux d'études émergeant au Fonds des Etudes techniques	0	0			0	
PR	16	01	11	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.03, programme 03, division organique 13)	700	0			700	
PR	16	01	12	Produit de la location de biens	220	0			220	
MA	28	01	10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	63	0			63	
PR	28	02	10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0	0			0	
RC	36	01	90	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fond budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 11, division organique 13)	800	0			800	
PR	36	02	90	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du péage et des avaries : article de base 01.01, programme 02, division organique 13)	67.469	0			67.469	
PR	39	01	10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0	0			0	
<i>Total Division organique 13</i>							69.252		0	69.252
<i>Dont recettes affectées</i>							68.969		0	68.969
Recettes spécifiques - Division organique 14										
Mobilité et voies hydrauliques										
CD	06	01	00	Recettes provenant de l'activité des aérodromes	0	0			0	
PR	16	02	11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100	0			100	
CD	16	02	12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	77	0			77	
CD	16	03	12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	0	0			0	
RC	16	04	12	Produit de la location de biens	122	0			122	
PR	28	03	10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic et des avaries : article de base 01.02, programme 11, division organique 14)	2.000	0			2.000	
CD	38	01	30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	5	0			5	
PR	39	02	10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0	0			0	
<i>Total Division organique 14</i>							2.304		0	2.304
<i>Dont recettes affectées</i>							2.000		0	2.000
Recettes spécifiques - Division organique 15										
Agriculture, ressources naturelles et environnement										
FU	06	02	00	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : article de base 01.02 programme 13, division organique 15)	0	0			0	
RC	16	03	11	Recettes provenant du comptoir forestier	180	0			180	
RC	16	04	11	Recettes provenant de la station de recherches forestières	0	0			0	
RC	16	05	11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : article de base 01.02, programme 11, division organique 15)	184	0			184	
RC	16	06	11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.03, programme 11, division organique 15)	98	0			98	
RC	16	07	11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	9.740	0			9.740	
RC	16	08	11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	1.020	0			1.020	
RC	16	05	12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	60	0			60	
RC	16	01	20	Prestations de régie et de surveillance des forêts	6	0			6	
RC	26	02	10	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	31	0			31	
RC	28	01	30	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière	120	0			120	
RC	28	02	30	Produit de la location du droit de chasse	1.650	0			1.650	
RC	31	01	32	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0	0			0	
RC	31	02	32	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : article de base 01.04, programme 04, division organique 15)	319	0			319	
RC	31	03	32	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	71	0			71	
RC	31	04	32	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional	591	0			591	
RC	36	03	90	Redevances et rétributions perçues en vertu du décret programme du 18 décembre 2003 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : article de base 01.01, programme 03, Division organique 15)	617	0			617	
RC	37	01	70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	3.755	0			3.755	
CD	37	02	70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	200	0			200	
CD	38	01	10	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	1	0			1	
CD	38	01	50	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	1.915	0			1.915	
RC	39	03	10	Intervention de la CEE dans les régimes d'aide aux agriculteurs	29	0			29	
CD	49	01	10	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	1.668	0			1.668	
<i>Total Division organique 15</i>							22.255		0	22.255
<i>Dont recettes affectées</i>							5.002		0	5.002

DECRET BUDGETAIRE - RECETTES DE LA REGION WALLONNE - AJUSTEMENT 2014

		Recettes spécifiques - Division organique 16					
		Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie					
FU	26 03 10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0		0		0
FU	26 04 10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	475		0		475
CD	28 04 10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0		0		0
FU	28 01 20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0		0		0
FU	34 01 41	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	124		0		124
FU	36 04 90	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement) : article de base 01.01, programme 12, division organique 16	50		0		50
FU	36 05 90	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	100		0		100
FU	38 02 10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 31, division organique 16)	13.500		0		13.500
		<i>Total Division organique 16</i>		14.249		0	14.249
		<i>Dont recettes affectées</i>		13.550		0	13.550
		Recettes spécifiques - Division organique 17					
		Pouvoirs locaux, action sociale et santé					
PR	11 02 11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0		0		0
PR	39 04 10	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0		0		0
FU	48 01 00	Contributions des Provinces, Communes et CPAS pour l'aide aux sinistrés de l'Asie du Sud et du Sud-Est	0		0		0
		<i>Total Division organique 17</i>		0		0	0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0	0
		Recettes spécifiques - Division organique 18					
		Entreprises, emploi et recherche					
MA	16 09 11	Contrats de consultation	12		0		12
MA	16 10 11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	454		0		454
MA	26 05 10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	0		0		0
MA	26 06 10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	39		0		39
MA	27 01 10	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	3.500		0		3.500
MA	31 05 32	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	0		209		209
MA	31 06 32	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	200		0		200
MA	31 07 32	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique	5		0		5
MA	38 01 20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0		0		0
TI	49 01 41	Moyens supplémentaires de financement du programme de remise au travail des chômeurs (article 35 de la loi de financement, arrêté royal du 19 janvier 2000 et loi du 13 juillet 2001 (St Polycarpe))	182.235		0		182.235
MA	49 02 41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	5.231		0		5.231
		<i>Total Division organique 18</i>		191.676		209	191.885
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0	0
		<i>Total Secteur III</i>		300.347		209	300.556
		<i>Dont recettes affectées</i>		89.521		0	89.521
		<i>Total TITRE I</i>		6.577.182		-218.854	6.358.328
		<i>Dont recettes affectées</i>		159.565		0	159.565

			TITRE II - RECETTES DE CAPITAL				
			Secteur I - Recettes fiscales				
			Recettes générales - Division organique 19				
LA	56	02 50	Droits de succession et de mutation par décès	737.907	134.061	871.968	
			<i>Total Division organique 19</i>	737.907	134.061	871.968	
			<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	
			<i>Total Secteur I</i>	737.907	134.061	871.968	
			<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	
			Secteur II - Recettes générales non fiscales				
			Recettes générales - Division organique 10				
LA	06	01 00	Recettes diverses	100	0	100	
LA	06	02 00	Remboursement de sommes indûment payées	140	0	140	
LA	73	01 10	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0	0	0	
LA	74	01 22	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	400	455	855	
LA	76	01 12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	4.000	0	4.000	
LA	76	01 32	Produit de la vente d'immeubles	700	0	700	
LA	76	02 32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0	0	0	
LA	77	01 20	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0	0	0	
LA	77	02 20	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	200	0	200	
			<i>Total Division organique 10</i>	5.540	455	5.995	
			<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	
			<i>Total Secteur II</i>	5.540	455	5.995	
			<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	
			Secteur III - Recettes spécifiques				
			Recettes spécifiques - Division organique 12				
			Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication				
LA	06	01 00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 31, division organique 12)	20	0	20	
LA	96	01 10	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	2.456	0	2.456	
			<i>Total Division organique 12</i>	2.476	0	2.476	
			<i>Dont recettes affectées</i>	20	0	20	
			Recettes spécifiques - Division organique 14				
			Mobilité et voies hydrauliques				
CD	16	01 11	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	58	0	58	
CD	57	01 20	Remboursement par la SRWT de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0	0	0	
CD	69	01 41	Intervention de l'Etat dans les investissements réalisés dans les aéroports et aérodromes	0	0	0	
			<i>Total Division organique 14</i>	58	0	58	
			<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	
			Recettes spécifiques - Division organique 15				
			Agriculture, ressources naturelles et environnement				
RC	76	01 32	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	495	0	495	
RC	86	01 70	Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usagers et exploitants au terme des opérations de remboursement	633	0	633	
RC	86	02 70	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remboursement	800	0	800	
			<i>Total Division organique 15</i>	1.928	0	1.928	
			<i>Dont recettes affectées</i>	495	0	495	
			Recettes spécifiques - Division organique 16				
			Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie				
FU	51	01 12	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	0	0	0	
FU	53	01 10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	1.000	0	1.000	
CD	76	01 12	Produits de la revente de sites industriels désaffectés (recettes affectées au Fonds de rénovation des sites wallons : article de base 51.05, programme 03, division organique 16)	100	0	100	
FU	76	02 32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0	0	0	
FU	86	01 10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	3.000	0	3.000	
CD	87	01 20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2	0	2	
FU	87	02 20	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack (recettes affectées au Fonds relatif au dispositif Ecopack) : article de base 01.01, programme 41, division organique 16	4.000	7.893	11.893	
			<i>Total Division organique 16</i>	8.102	7.893	15.995	
			<i>Dont recettes affectées</i>	4.100	7.893	11.993	

DECRET BUDGETAIRE - RECETTES DE LA REGION WALLONNE - AJUSTEMENT 2014

		Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé					
PR	86 02 10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0	0	0		
		<i>Total Division organique 17</i>	0	0	0	0	0
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0	0	0
		Recettes spécifiques - Division organique 18 Entreprises, emploi et recherche					
MA	51 02 12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1.200	0	1.200		
MA	51 03 12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	2.500	3.093	5.593		
MA	86 03 10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0	0	0		
MA	86 04 10	Remboursement de crédits et d'avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0	0	0		
MA	86 05 10	Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : article de base 51.07, programme 02, division organique 18)	0	0	0		
MA	86 06 10	Produit en liaison avec l'exécution d'un programme aéronautique	0	0	0		
MA	86 03 70	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 34, division organique 18)	17.000	2.000	19.000		
		<i>Total Division organique 18</i>	20.700	5.093	25.793		
		<i>Dont recettes affectées</i>	17.000	2.000	19.000		
		<i>Total Secteur III</i>	33.264	12.986	46.250		
		<i>Dont recettes affectées</i>	21.615	9.893	31.508		
		<i>Total TITRE II</i>	776.711	147.502	924.213		
		<i>Dont recettes affectées</i>	21.615	9.893	31.508		
		TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS					
		Secteur II - Recettes générales non fiscales					
		Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication					
LA	96 01 10	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	0	0	0		
LA	96 01 20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0	0	0		
		<i>Total Division organique 12</i>	0	0	0		
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0		
		<i>Total Secteur II</i>	0	0	0		
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0		
		<i>Total TITRE III</i>	0	0	0		
		<i>Dont recettes affectées</i>	0	0	0		
		TOTAL GENERAL	7.353.893	-71.353	7.282.540		
		<i>Dont recettes affectées</i>	181.180	9.893	191.073		

Vu pour être annexé au projet de décret